



LA LETTRE de la L.D.H. en MOSELLE –novembre 2025

Numéro 105

S'INFORMER : TOUT UN PROGRAMME !**DANS CE NUMERO**

Savoir pour être libre	p2
Smartphones, réseaux sociaux,: quel impact sur les jeunes?	p4
Laïcité, une loi de liberté!	p6
Braves gens, prenez garde aux choses que vous dites	p 8
Regards sur le trimestre	p10
Liberté de la presse	11
Dégénération du service public d'enseignement	p12
Bonne lecture !	

Le droit à l'information permet à chacun de se forger un avis, de faire des choix et nous permet de prendre collectivement des décisions. C'est un droit indispensable au processus démocratique. Il nécessite d'avoir des informations fiables, pluralistes, indépendantes du pouvoir et des puissances d'argent.

Une information, c'est le fruit d'un travail, qui s'appuie sur des faits pour approcher une vérité souvent complexe. Ce n'est pas l'expression d'une opinion. La liberté d'expression est nécessaire, mais elle n'est pas suffisante pour répondre au besoin de droit à l'information.

Comment reconnaît-on une bonne information? Peut-être est-il nécessaire de se poser quelques questions pour avoir des éléments de réponse :

Est-ce que l'information me permet de mieux comprendre le monde?

Est-ce que le regard proposé enrichit mon point de vue? est-il émancipateur?

Est-ce que cette information me permet de me construire une opinion ? D'avoir un avis éclairé?

Les médias contrôlés par de puissants groupes financiers favorisent les idées et opinions d'extrême droite. Il nous faut construire les résistances!

SAVOIR POUR ÊTRE LIBRE!

Le débat démocratique implique non seulement un socle de valeurs communes mais aussi la reconnaissance d'une même réalité échappant aux préjugés et aux diverses visions du monde. C'est essentiel dans un monde de plus en plus complexe et confronté à des défis considérables. La recherche universitaire est indispensable pour construire cette connaissance commune.

« Les sciences reposent sur un engagement collectif à faire de la recherche de la vérité un horizon commun. Les diverses disciplines, théories et méthodes concourent à éclairer la société, à surmonter les crises mais aussi à former les citoyennes et les citoyens à l'exercice de la démocratie : pluralisme de rationalités en débat, transmission des savoirs, travail à partir des désaccords. L'une des conditions nécessaires pour la production et la transmission de la connaissance scientifique est la liberté et l'autonomie vis-à-vis de tout pouvoir. »¹

La liberté de la recherche et de son expression est centrale pour nos démocraties.

En France, cette liberté est mise en cause. Le ministre de l'Enseignement supérieur, Philippe Baptiste, s'autorise à porter un jugement sur le programme du colloque « La Palestine et l'Europe : poids du passé et dynamiques contemporaines » en approuvant l'annulation au motif que le colloque contreviendrait à la liberté académique du fait qu'il ne serait pas apte, à son sens, d'assurer un débat libre, respectueux et pluriel. Le débat académique n'a pas lieu d'être neutre. S'il se doit d'être pluraliste, chaque colloque ne peut prétendre à refléter la totalité de la diversité des approches et points de vue.²

La liberté académique est un principe constitutionnel depuis 1984 qui interdit juridiquement l'intervention du pouvoir dans la gouvernance d'une université. On entend de plus en plus un discours visant à délégitimer certains champs de la recherche : études de genre, études post-coloniales, méthodes de maintien de l'ordre, mouvements sociaux, questions environnementales...

¹ [Stand up for science !](#)

² [Voir le communiqué de la LDH du 11/11/2025](#)

Les universités sont un rempart indispensable face aux projets totalitaires et antidémocratiques. Elles sont des lieux de production d'un savoir scientifique, de formation à l'esprit critique et à la citoyenneté, d'émancipation individuelle et collective, de résistances à la détérioration profonde du débat public.

Ce qui se passe aux Etats Unis est un avertissement qui doit conduire à renforcer dès à présent l'indépendance de la communauté scientifique en France et particulièrement la liberté académique déjà malmenée souvent dans un non-respect de l'Etat de droit.

Bernard LECLERC

L'ÉTAT DE DROIT EST-IL DEVENU UNE OPINION ?

Dans nos démocraties d'opinion, un concept aussi épais juridiquement comme l'Etat de droit est évidé de toute substance au fil des controverses sur les réseaux numériques ou certaines chaînes d'information continue.

Il importe de réagir devant cette dégradation de l'espace public où les mots n'ont de sens que par l'opinion qu'ils véhiculent

« Le chaos informationnel diffuse une sorte de relativisme généralisé qui obture l'accès à la vérité. en sorte que l'objectivité de faits s'efface devant la prolifération de l'opinion. Faute de cadre et de canal d'expression, celle-ci devient une puissance autonome et informe qui nuit à la démocratie. »

« C'est bel et bien une manipulation qui dépose, par une sorte d'effraction indolore dans l'esprit du public, une opinion. Ce qui permet de façonnner les capacités cognitives prêtes à tout entendre. Les mots, tel un puissant sophisme, n'ont de sens que par l'opinion qu'ils véhiculent.

L'état de droit en est directement affecté. »

Extraits de l'article de Denis Salas, président de l'association française pour l'histoire de la justice- Robert Badinter paru dans Droits et Libertés (n°207) [à retrouver ici](#) :



[Vous pouvez vous abonner à Droits et Libertés, suivez le lien !](#)

SMARTPHONES, RÉSEAUX SOCIAUX, QUELS IMPACTS SUR LES JEUNES?

Selon les études de l'universitaire américain, Jonathan HAIDT¹, l'essor des smartphones et des réseaux sociaux s'est accompagné d'une augmentation des troubles anxieux chez les jeunes nés après 1995 et a des impacts néfastes sur leurs aptitudes sociales .

Les problèmes de santé mentale, comme l'anxiété et la dépression, ont augmenté de manière significative depuis 2012.²

- En France, 25 % des 15-29 ans souffrent de dépression.
- Le suicide est la 3° cause de décès chez le 15-29 ans.
- Les ados qui souffrent de troubles mentaux sont très exposés à l'exclusion sociale et à la discrimination.
- Lorsque les troubles mentaux ne sont pas pris en charge à l'adolescence, les conséquences se font sentir jusqu'à l'âge adulte.

Impact des réseaux sociaux

- Instagram, lancé en 2010, a exacerbé les problèmes d'anxiété chez les jeunes filles, les incitant à se comparer aux autres.
- Les garçons, quant à eux, souffrent d'une enfance passée sur des écrans, au détriment des jeux libres en extérieur , de l'exploration , des rencontres ..
- Il est certain que la peur des dangers extérieurs peut conduire les parents à vouloir protéger leurs enfants et ce faisant, ils les exposent à d'autres risques ...

Les risques et les violences sexuelles auxquels ils sont confrontés sur les réseaux sociaux.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) a publié un avis sur la protection de l'intimité des jeunes en ligne³.

Les constats sont les suivants :

- Les jeunes sont très actifs sur les réseaux sociaux, ce qui les expose à des risques d'atteintes à leur intimité (sextorsion, partage de contenus intimes sans consentement, deepfakes, cyberflashing⁴,....)
- Les filles sont les principales victimes de ces cyberviolences, qui peuvent les rendre vulnérables à l'exploitation sexuelle

1 Génération anxiouse de Jonathan HAIDT Editions les arènes

2 [Santé publique France](#) : santé mentale des jeunes

3 [Avis de la CNCDH de janvier 2023](#)

4 Le « cyber-flashing » est défini comme le fait, pour une personne, d'utiliser un moyen de communication afin d'envoyer une image à connotation sexuelle (le plus souvent son sexe), à quelqu'un qu'elle ne connaît pas et sans son consentement.

Les réseaux sociaux et les pouvoirs publics ne protègent pas suffisamment les mineurs contre ces risques.

Comment accompagner les enfants et les adolescent.es ?

La CNCDH recommande de :

- Informer les élèves et les parents sur les risques en ligne et sur les lois existantes
- Renforcer l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) dans les écoles, avec au moins trois séances annuelles.
- Organiser des campagnes nationales de sensibilisation sur les violences sexuelles en ligne.

Mais tout cela sera insuffisant, s'il n' y a pas une ferme régulation des réseaux sociaux :

- Des restrictions adaptées à l'âge, davantage d' outils de signalement de contenus illicites, suppression rapide des contenus intimes non consentis.
- Limiter les capacités des IA à produire des deepfakes à caractère sexuel.
- Renforcer les réponses pénales et former les policiers, magistrats et avocats aux nouvelles infractions liées aux cyberviolences.

Comment répondre aux problèmes d'anxiété et de dépression des jeunes quand la pédopsychiatrie est dans une situation si préoccupante ?

L'accès aux soins ambulatoires dans les CMP et les CMPP souffre de délais d'attente qui atteignent fréquemment plusieurs mois, parfois plus d'un an dans certains départements⁵.

Les services de santé scolaires connaissent des difficultés endémiques dues à la pénurie de médecins scolaires (un médecin pour 12 572 élèves en 2018)⁶.

La LDH ne cesse de réaffirmer l'urgence d'une stratégie nationale en faveur de la santé mentale.

Conclusion

La LDH appelle les pouvoirs publics, les plateformes numériques et les régulateurs à agir pour protéger les jeunes contre les violences sexuelles et sexistes en ligne, tout en respectant leur vie privée. Elle insiste sur l'importance de l'éducation et de la sensibilisation pour prévenir ces risques.

Hélène LECLERC

5 Claire Hédon, [Commission d'enquête parlementaire "les défaillances des politiques publiques de prise en charge de la santé mentale et du handicap"](#), sept 2025

6 [Rapport de la cour des comptes \(2020\)"Médecins et personnels de santé scolaire"](#).

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE

Laïcité : UNE LOI DE LIBERTÉ

La loi de 1905 a 120 ans. L'occasion d'interroger le contexte de ses transformations, parfois de ses trahisons. Nous assistons à une extension du principe de neutralité qui concernait d'abord l'Etat et ses fonctionnaires et qui, pour la première fois (avec la loi de 2004), s'appliquait aux personnes privées. , point d'appui pour les revendications de neutralisation autour de la sphère éducative. Plus encore, en adjoignant les « valeurs de la République » à l'idée de laïcité, la loi de 2021 en a changé la nature : la laïcité est passée de la protection de la liberté (liberté de conscience et de culte) à la promotion d'une morale et à une conception normative de la « bonne vie » sociale.

Pour s'inscrire, le lien est ici !

Le programme :

Samedi 29 novembre

10h - 12h La laïcité en France et dans le monde

- Jean Bauberot
- Bertrand Ogilvie
- Philippe Portier

.13h30 - 15h La LDH et la laïcité

- Jean-Pierre Dubois,
- Emmanuel Naquet,
- Marion Ogier

15h15 - 16h45 Ateliers les actions de la LDH

- Interventions en milieu scolaire
- Action juridique : l'exemple des crèches
- La laïcité à l'hôpital
- La laïcité dans l'entreprise, quel rôle de la LDH
- La loi sur le voile dans le sport

17h - 18h30 Jeunes, écoles, laïcité

- Vanille Laborde
- Françoise Lantheaume
- Françoise Lorcerie

19h Verre de l'amitié



© Photographe Rouge, Milo

LAÏCITÉ
1905-2025

Défendre
une loi
de liberté



au Centre des colloques du Campus Condorcet
place du Front Populaire 93300 Aubervilliers (métro Front Populaire - ligne 12 -sortie 2)

Dimanche 30 novembre

9h-9h45 **compte rendu des ateliers**

9h45—11h **La laïcité dévoyée, l'offensive réactionnaire**

- Nicolas Cadène
- Martine Cohen
- Stéphanie Hennette-Vauchez
- Alain Policar

11h15-12h45 **Laïcité et féminisme**

- Hélène Ba
- Françoise Dumont, présidente d'honneur de la LDH
- Suzy Rojtman

14h30—16h30 **La laïcité dans les quartiers populaires**

- Saliou Faye
- Wajdi Limam
- Patrice Leclerc
- Julien Talpin

16h30 **Conclusion de Nathalie TEHIO**

« BRAVES GENS, PRENEZ GARDE AUX CHOSES QUE VOUS DITES »

Extrait du poème “ Le Mot ” de Victor Hugo

Dans une démocratie, les médias ont un rôle primordial , précieux, irremplaçable, ils contribuent à l'exercice de la citoyenneté .. que saurions-nous des événements du monde sans le courage d'hommes et de femmes qui parcourent la planète pour nous informer, rapporter les faits, le réel, ce qui se passe ici ou ailleurs ?

Je voudrais saluer le professionnalisme de ces journalistes de ces photographes et de ceux qui les accompagnent sur tous les terrains, témoins des réalités de notre monde et qui aujourd'hui osent prendre des risques pour témoigner, informer, montrer le réel tel qu'il est, où la guerre n'est pas un jeu vidéo et le bruit des armes bien celui de bombes qui tuent !

Aujourd'hui, à l'ère de l'intelligence artificielle, du tout numérique, des réseaux sociaux, le journaliste n'est plus seul maître de l'information.

Alors, comment nous informons-nous ? les réponses peuvent être multiples, différentes selon les âges, les situations, ainsi , certains de nos concitoyens disent ne pas vouloir dépenser d'argent pour s'informer et choisissent les magazines gratuits, d'autres se disent fatigués par toutes les nouvelles permanentes souvent contradictoires qui nous submergent au point que certains n'écoutent plus, ne regardent plus et détournent le regard !

Alors, quelles sont nos sources d'information ? journaux télévisés , presse régionale et internationale ? débats télévisés sur des chaînes qui diffusent en continu ? réseaux sociaux, influenceurs de tous genres ?

Pour certains d'entre nous, un abonnement à un journal d'information en dépit du prix, choisi selon ses convictions est considéré comme un acte militant ...et les interrogations restent multiples, ainsi, les plus jeunes, les adolescents, pour la plupart ne s'informent que dans ce qui est leur espace de liberté : les réseaux sociaux !

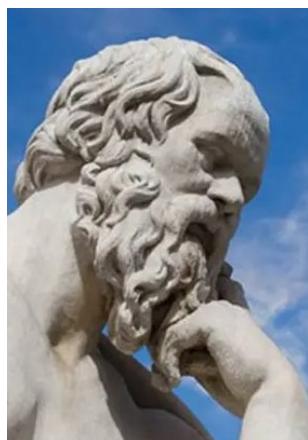
les réseaux sociaux, qui peuvent être un terrain formidable de dialogue, de lien social, et qui trop souvent se transforment en terrain de conflits ou de règlements de comptes Faut-il pour autant diaboliser ces nouveaux médias ? ils ne sont que des outils, ni bons ni mauvais en eux-mêmes, l'enjeu est dans la manière dont nous les utilisons et parfois, un seul mot peut déclencher les plus vives polémiques, les attitudes les plus violentes, les pires rumeurs, nous

en avons chaque jour des exemples ... comment maîtriser ce qui au départ devrait être une chance et qui peut devenir une arme destructrice ? du cyberharcèlement, des insultes, des mots qui peuvent tuer.

Comment dans notre société apprendre à discerner ce qui relève de l'information, des faits, de la réalité, et ce qui relève des opinions, des ressentis ?

L'intelligence artificielle est devenue une réalité incontournable qui fait peur à beaucoup d'entre nous, comment appréhender cette complexité nouvelle pour comprendre qu'elle aussi doit être un outil au service de notre humanité et pas juste une menace

Je voudrais m'arrêter ici un instant et rapporter quelques mots d'un dialogue que la plupart d'entre nous ont sans doute oublié. Le grand philosophe me pardonnera cette audace j'en suis certaine alors petit rappel pour tous ; les trois filtres de Socrate !



A cet ami qui voulait lui apporter une information le concernant, Socrate interroge : “ *As-tu vérifié si ce que tu veux me dire est vrai ?* ” L'ami répondit : “ non pas vraiment, je l'ai seulement entendu dire ” et Socrate de répondre : “ très bien tu ne sais donc pas si c'est la vérité ”

Ce premier filtre nous renvoie à la vérification de l'information, à la fragilité de nos sources.

Puis Socrate ajouta : “ *ce que tu veux me dire est-ce bon pour moi ?* ” l'ami répondit : “ non pas vraiment ” Alors après la question sur la vérité, puis sur la bienveillance Socrate posa la question de l'utilité ;

“ *maintenant ce que tu veux me dire, est-ce vraiment utile ?* ” “ Utile ,non , je ne crois pas que ce soit utile ” répondit l'ami Alors dit Socrate, “ si ce n'est ni vrai, ni bon, ni utile, crois-tu que ton information soit nécessaire ? faut-il alors me la dire ? ”

Dans le monde bouleversé qui est le nôtre aujourd'hui après tant de siècles, sommes-nous encore capables d'entendre la sagesse du grand penseur grec qui nous invite simplement à mieux vivre ensemble ?

Françoise Maix

Permanences d'accès aux droits:

Nous avons été davantage sollicités pour des problèmes de racisme, de discrimination, de harcèlement.

La LDH s'est portée soutien à la victime.

Article du Républicain Lorrain

Moselle

Aspergé d'eau et couvert d'insultes racistes dans un Basic-Fit de Metz : « Un incident grave », estime l'enseigne

Un homme de 31 ans a déposé plainte pour avoir été violenté et insulté par l'employé d'une salle de sport Basic-Fit à Metz. Les faits se sont déroulés le 18 août dernier et ont été révélés le 16 septembre par Mediapart. Le parquet de Metz a fait savoir qu'une enquête était en cours. Quant à l'enseigne, elle dit avoir pris toute la mesure de l'incident et « mis en place des actions ».

Sandrine Issartel - 17 sept. 2025 à 20:11 | mis à jour le 19 sept. 2025 à 09:55 - Temps de lecture : 2 min



L'enquête a été confiée aux policiers du commissariat de Metz. Photo d'illustration Samuel Moreau

Appel à manifester,

Pour des politiques publiques assurant davantage d'égalité, de justice et de solidarités, sans détruire les écosystèmes !



RASSEMBLEMENT
25 SEPTEMBRE A 17H
DEVANT LA MAIRIE DE METZ



Liberté pour
Cécile Kohler et
Jacques Paris

Otages en Iran depuis
le 7 mai 2022



Nous avons organisé en lien avec le comité de soutien Liberté pour Cécile, et avec les syndicats un rassemblement de soutien à Cécile et Jacques.



Concours de plaidoiries:

Nous sommes intervenus à Rombas, à Metz, lycée Schuman et Georges de La Tour.

LIBERTÉ DE LA PRESSE

« Comment les citoyens peuvent-ils accorder leur confiance aux médias si aucune règle claire n'empêche un actionnaire d'interférer dans le fonctionnement des rédactions ou de faire licencier un journaliste qui lui déplaît ? »¹



Le capital des principaux médias privés d'information, écrits comme audiovisuels, nationaux comme locaux, est concentré entre les mains d'une trentaine d'actionnaires très riches. La question de l'indépendance de la presse vis-à-vis des puissances d'argent doit devenir un débat prioritaire.

De même, les réformes du financement du service public d'information ont affaibli son indépendance en liant son budget au budget de l'état et plus à des ressources propres comme l'était la redevance. Et

l'offensive contre le service public d'information se poursuit avec les projets gouvernementaux.

L'information, c'est aussi les journalistes.

Depuis le 7 octobre, 200 à 225 journalistes ont été tués à Gaza, et nombreux sont ceux qui l'ont été parce que journalistes. Sur le front russe ukrainien, des journalistes sont ciblés et tués par drones parce que journalistes.

Depuis le 1er janvier 2025, 51 journalistes ont été tués dans le monde et 527 sont emprisonnés.²

Pour rappel, le droit international protège les journalistes (résolution 2222 de l'ONU)³.

Le règlement européen sur la liberté des médias⁴ est entré en vigueur le 8 août 2025. Il vise à ce que les états soient garants de l'indépendance des médias, il rappelle l'impératif de la protection des sources des journalistes...mais ces garanties sans réelle volonté politique de mise en œuvre seront peu opérationnelles.

Bernard LECLERC

1 Julia Cagé

2 Reporters Sans Frontières

3 La résolution du conseil de sécurité de l'ONU

4 Le règlement européen sur la liberté des médias

LA DÉGRADATION DU SERVICE PUBLIC D'ENSEIGNEMENT

A - la perte de confiance dans l'École publique

L'école publique est de plus en plus malmenée, affaiblie par le recul de la mixité sociale qui joue un rôle important dans la perte de confiance dans le service public d'enseignement.

La ségrégation sociale est en partie le reflet de ségrégations urbaines, mais aussi le résultat du jeu de mise concurrence entre les établissements et les secteurs privé et public.

Les gouvernements de droite ont toujours œuvré en faveur de l'enseignement privé sous contrat avec un financement public , sans réel contrôle par l'Etat de l'utilisation des moyens alloués.

L'enseignement privé sous contrat, financé à 73 % par l'argent public, participe à la ghettoïsation des quartiers populaires. L'état des lieux est sans appel : Le privé sous contrat accueille deux fois plus d'élèves socialement très favorisés que les établissements publics et deux fois moins d'élèves défavorisés.

La LDH réaffirme

La LDH considère l'enseignement public comme une conquête sociale : c'est le droit pour tous les enfants d'accéder aux mêmes enseignements et donc à une éducation égale.

Sans opposer les secteurs privé et public, les établissements d'enseignement doivent avoir un cadre commun de droits et de devoirs, seule garantie de plus de justice sociale et d'équité.

La question de la mixité sociale et scolaire est au cœur des enjeux sociaux, urbains, économiques, sécuritaires.

B – les inégalités en milieu scolaire ne cessent de s'aggraver à tous les niveaux

Un récent rapport de la Cour des Comptes dresse un bilan alarmant du système scolaire français et pointe l'incapacité de la politique éducative à résorber les fortes disparités de niveau scolaire , en particulier la proportion d'élèves qui sont en difficultés majeures.

De fait, ces inégalités scolaires sont le reflet des inégalités sociales : plus l'indice de positionnement social des parents est élevé, plus les résultats scolaires de leurs enfants sont bons et vice et versa.

Des difficultés auxquelles il faut ajouter d'importantes disparités entre les élèves des différents territoires du pays, pas tous logés à la même enseigne en termes d'environnement éducatif.

Par ailleurs, les différentes alternances politiques de ces dernières années ont produit sur l'école des effets dévastateurs avec un empilement de réformes et de nouveaux dispositifs qui empêchent une stabilité dans les pratiques d'enseignement et déstabilisent le corps enseignant.

La plus emblématique des mesures a été celle des groupes de niveaux dès la 6°, devenus ensuite groupes de besoin, puis simplement groupes . L'inspection générale révèle une réforme mal préparée, précipitée et inefficace , surtout pour les élèves dits « à forts besoins » , censés être les premiers bénéficiaires de cette mesure.

Le bilan est lourd : une faible mobilité des élèves entre les groupes, un isolement progressif des élèves les plus fragiles et une dynamique de travail collectif largement freinée.

Le sous-investissement chronique dans l'éducation, les revirements incessants des politiques éducatives et le choix réactionnaire du tri des élèves laissent un système éducatif exsangue.

La LDH dénonce :

Les politiques éducatives discriminantes , inquiétantes pour la cohésion scolaire et sociale

Une gouvernance trop politique du système éducatif, marquée par une vision sécuritaire de l'ordre scolaire.

C – Les difficultés de l'école inclusive

Malgré les efforts mis en œuvre pour une école inclusive, le système scolaire est encore trop inadapté aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap.

Plus les enfants grandissent, plus ils risquent de rencontrer des difficultés à rester dans une classe ordinaire de l'école de leur quartier. On leur propose d'abord d'être accompagnés par une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), puis on les oriente plus ou moins rapidement vers un établissement spécialisé, lorsqu'il y a des places disponibles .

À la rentrée 2025, près de 50 000 enfants handicapés étaient sans accompagnant scolaire (AESH) contre 36 000 en 2024, soit 35 % de plus , ce qui dénote une dégradation significative.

Ce ralentissement du recrutement d' accompagnants d'élèves en situation de handicap se poursuit, puisque seulement 1 200 recrutements sont prévus par le budget 2026, contre 2 000 l'an dernier.

Mais cela n'est que la partie émergée de l'iceberg : combien de scolarisations dégradées , de parcours interrompus, d'enfants déscolarisés en raison d'un manque d'accompagnement ? Combien de familles fragilisées ?

Les conséquences de la défaillance de l'Etat pèsent lourd sur les enfants et leurs familles, dont certains membres sont parfois obligés d'arrêter de travailler pour s'occuper de l'enfant.

L'inclusion scolaire est nécessaire à la vie sociale et au développement de la socialisation de l'enfant, mais c'est aussi une question de droit .

La LDH réaffirme

Aux côtés des pédagogues , la LDH réaffirme que tous les enfants sont éducables quelles que soient leurs différences biologiques ou culturelles et que les échecs sont le signe de politiques éducatives scolaires à repenser.

Chaque enfant a droit à la scolarité la moins discriminante possible, à la reconnaissance de sa dignité et de son droit à participer activement à la vie sociale ordinaire .

Hélène Leclerc
GT Education, jeunesse et droits de l'enfant

Contact : LDH Metz
1 rue du Pré Chaudron 57070 METZ
Courriel : ldh.metz@ldh-France.org
06 41 94 12 69: de 9hà 12h jeudis



LA LETTRE de la L.D.H - Note d'information de la LDH Moselle

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen 138, rue Marcadet 75018 PARIS

Présidente : Nathalie TEHIO Directeur de la publication : Charles Roederer

Publication : 1, rue du Pré Chaudron BP 45147 57074 Metz Cedex 03

Numéro 105 novembre 2025